

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juin à 20h, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 juin 2022.

Présent(s) : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA, Amandine TALLON, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Céline EUVRARD (pouvoir à Jérôme GINOLLIN)

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Délibérations

Approbation du compte-rendu conseil du 3 mai 2022

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

1 Piscine 2022 - Tarif Service National Universel (SNU)

2 sessions du SNU se dérouleront du 12 au 24 juin et du 3 au 15 juillet

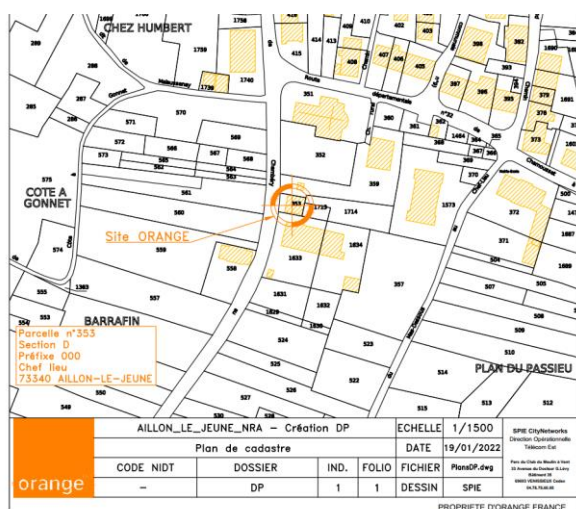
Pour la deuxième session, le SNU a demandé l'usage de la piscine en horaire décalé.

Le Conseil Municipal décide pour l'utilisation de la piscine par le SNU de fixer un forfait de 708.00 € pour 4 séances, du mardi 5 au vendredi 8 juillet 2022 sur le créneau 17h-18h30.

La facture sera établie au nom du SNU

→ .Vote du conseil à l'unanimité

2 Bail avec Orange du local technique dans bâtiment de la chaufferie bois



La commune d'Aillon le Jeune a acheté à l'Etat en 2008 le bâtiment dans lequel a été installée la chaufferie bois communale. Une partie de ce bâtiment était occupée par les équipements techniques de France Télécom (Orange aujourd'hui). Un bail de location avait été mis en place entre les différents organismes concernés à l'époque.

Depuis l'acquisition par la commune, aucun bail n'a été établi entre la commune et la Sté Orange. La commune a sollicité la Sté Orange afin de régulariser cette situation.

Propositions de bail au 1^{er} janvier 2022, sur 30 ans :

- Condition : 800 € HT/an + TVA ?
- Arriérés au 1^{er} janvier 2017 : 4000 €
- Loyers non versés depuis : 4000 €
- Révisions suivant variations de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE, avec la clause suivante :
 - chaque fois que l'indexation du loyer aboutira à augmenter ou diminuer le loyer de 2 % au plus, l'indexation sera pleinement appliquée ;
 - chaque fois que l'indexation du loyer aboutira à augmenter ou diminuer le loyer de plus de 2 %, l'indexation sera limitée à 2 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander la modification du bail pour prendre en compte la révision de l'annuité dès l'année 2017
- de supprimer la clause de révision limitative à 2% compte tenu que la révision 2022 est déjà supérieure à ce jour
- dans ces conditions, de passer un bail avec la Sté Orange SA pour fixer les modalités de location des locaux occupés selon les nouvelles conditions,
- d'autoriser M. le Maire à signer le présent bail ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

→ Vote du conseil à l'unanimité

3 Etude de faisabilité aménagement du chef-lieu et mise en sécurité

Suite à la rencontre le 2 juin ESQUISSE -VRDIdées- AXES MAJEURS une proposition d'aménagement du chef-lieu et de sa mise en sécurité nous a été faite :

Cette proposition concerne :

| | |
|--|--|
| <p>Collecte des données</p> <ul style="list-style-type: none"> *cadastre- réseaux *échanges avec le SDES *cadre des subventions *intentions techniques pour la hall *Terrain | <p>Etat des lieux et diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> *Diagnostic et état des lieux *Terrain (mutualisé avec l'étude de fleurissement) *Mise en évidence des dysfonctionnements (école, église ..) *Accessibilité *Sécurité *Potentiel à valoriser |
| <p>Organigramme projet</p> <ul style="list-style-type: none"> *les flux *les fonctions | <p>Réunion de travail en équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> *Calage ESQ avec bureau VRD. *Esquisse définitive suite aux retour mairie |
| <p>Préconisations d'aménagement par site</p> <ul style="list-style-type: none"> * esquisses d'aménagement paysager * coupes de principe * préconisations de matériaux et mobilier - images de ref | <p>Réunion avec la maîtrise d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> * présentation du diag et intentions de projet |
| <p>Plan et chiffrage sommaire</p> <ul style="list-style-type: none"> *après validation des esquisses transfère sur fond topo en dwg *calcul des surfaces et linéaire de projet *Estimation sommaire du projet / secteurs *Hiérarchisation des projets - prise en compte travaux de la halle avant sept 2023 | <p>Dossier de demandes de subvention</p> <ul style="list-style-type: none"> *A établir en fonction des critères attendus *Dossier sous format PPT et plans en pdf |

L'étude de faisabilité est proposée pour la somme de 7 880 € HT

Une tranche conditionnelle concerne la réalisation du Dossier Avant Projet (AVP), avec

- Plan masse Tracé sur autocad (avec BE VRD)
- Détails techniques
- Estimation au stade AVP avec chiffrage par secteur
- Réunion de validation MOA en visio
- Phasage des travaux

Pour un budget complémentaire de 2 275 € HT

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de confier étude de faisabilité pour l'aménagement et la mise en sécurité du chef-lieu au groupement Esquisse – VRD'Idees – Axes Majeurs pour un montant de 7 880.00 € HT pour la tranche ferme et de 2 275.00 € HT pour la tranche conditionnelle
- d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

➔ Vote du conseil à l'unanimité

Questions diverses

4 – Tenue du bureau de vote

Le conseil propose le planning de tenue des bureaux de vote des 12 et 19 juin suivants :

12-juin

| | 8h-10h30 | 10h30-13h | 13h-15h | 15h-17h | 17h-19h |
|----------------------|----------|-----------|---------|---------|---------|
| CHALAMEL Odile | | | | | |
| EUVRARD Céline | | | | | |
| FLEURY Marc | | | | | |
| GALÈNE Pierre-Damien | | | | | |
| GINOLLIN Jérôme | | | | | |
| GINOLLIN Pascal | | | | | |
| SCIASCIA Mathieu | | | | | |
| TALLON Amandine | | | | | |
| TICHKIEWITCH Serge | | | | | |

19-juin

| | 8h-10h30 | 10h30-13h | 13h-15h | 15h-17h | 17h-19h |
|----------------------|----------|-----------|---------|---------|---------|
| CHALAMEL Odile | | | | | |
| EUVRARD Céline | | | | | |
| FLEURY Marc | | | | | |
| GALÈNE Pierre-Damien | | | | | |
| GINOLLIN Jérôme | | | | | |

| | | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|--|
| GINOLLIN Pascal | | | | | |
| SCIASCIA Mathieu | | | | | |
| TALLON Amandine | | | | | |
| TICHKIEWITCH Serge | | | | | |

5 – Fleurissement

Une première partie du fleurissement a été installée sur la commune. Il reste à réaliser le parterre de l'OPAC au centre bourg. Une proposition des Jardins de flora est présentée.



Devis N° **3802000314**
Le **20/05/2022**

| Références Client | |
|---|------------------------|
| 01000022 | MAIRIE AILLON LE JEUNE |
| MAIRIE AILLON LE JEUNE 73340 AILLON LE JEUNE | |
| Tel fixe : | |
| Tel portable: | |

| Code | Désignation | Prix brut HT | Qté | R% | Total HT |
|--------|--|--------------|-------|------|----------|
| | Projet Anne JOSSE entrée de Commune | | | | |
| 000046 | PEPINIERE petits arbustes type potentille surfructicosa, lonicera nitida ,spiree little, deutzia crenato, ..pour couvrir environ 21m2 | 7.73 | 44.0 | 14.0 | 292.40 |
| 000167 | VIVACES hautes mix tailles, hauteurs, floraison. Type lupin, lychnis, phlox paniculata, digitale, rudbeckia, geum... en pot de 10.5-13 -17 et 2 à 3l pour couvrir environ 18m2 | 7.27 | 110.0 | 14.0 | 688.00 |
| 000167 | VIVACES basses couvre sol en pot 10.5 et 13 type gernium rozanne, phlox paniculata, erica, alchemille mix couleur et floraison pour couvrir environ 4m2 | 4.55 | 24.0 | 14.0 | 93.82 |
| 000046 | PEPINIERE arbustes haie vive fleurie type weigelia, hydrangea annabelle, physocarpus, euonymus, rosier rugosa, salix nain, potentille haute... Vivaces de notre production, déjà bien enracinées et fortes. Effet visuel fleurie immédiat. | 15.45 | 16.0 | 14.0 | 212.65 |
| 000046 | PEPINIERE FRUITIERS à définir pour cet automne avant fin septembre pour la commande La reprise de végétaux dépend des soins données à l'arrivée, de la préparation du sol, de l'exécution de la plantation ainsi que de nombreux autres facteurs (nature du sol, conditions climatiques, arrosage, traitement etc...). Toutes ces conditions échappent à notre contrôle. La reprise des végétaux n'est donc pas garantie. | | 7.0 | | |

| Conditions de Règlement | |
|--|-----------------------------------|
| Devis valable 15 jours. Accompte de 30% à la commande, solde à la livraison. | |
| par CHEQUE à l'ordre de JARDIN DE FLORA ou VIR aux coord. banc. ci-dessous | |
| AGRIFRPP881 | FR76 1810 6008 1096 7276 7055 323 |

| | |
|----------------------|----------------|
| Total brut HT | 1 286.87 |
| Remise pied | 0.00 |
| Total net HT | 1286.87 |
| Montant TVA | 128.69 |
| Total net TTC | 1415.56 |

SARL LE JARDIN DE FLORA ET PLUS...
925 route de bellecombe Entrèves 73340 Bellecombe en Bauges
Tel / Fax : 04 57 34 00 45 - Mail : pro@lejardinflora.com

Producteur labellisé
Les Artisans du Végétal



Suite à la rencontre le 2 juin ESQUISSE -VRDidées- AXES MAJEURS, une Etude paysagère pour le fleurissement et identité de la commune d'Aillon le Jeune a été faite, dans le but de définir une stratégie de développement de la commune en vue de garder ses deux fleurs, voire de progresser :

| | |
|--|--|
| Réunion de lancement le 2 mai *Réunion avec le comité de pilotage *Présentation des attentes et définition de la méthode et du planning . *Définition des enjeux | Terrain *Réunion avec le comité de pilotage *Présentation des attentes et définition de la méthode et du planning *Définition des enjeux *Recueil des données et réseaux avec BE *Terrain |
| Diagnostic et esquisses d'intention *Diagnostic et état des lieux *identification des entrées *Esquisses *cartes de localisations *les enjeux . Ce qui est à valoriser | Identification des critères pour le fleurissement * critères pour le jury de septembre 22 * les attentes * Ce qui a déjà été mis en œuvre * lecture et recherches |
| Préconisations *Définition de l'identité de la commune *Images de références *localisation des propositions d'aménagements *Esquisses d'intention | Réunion avec les élus en visio *présentation du diagnostic et préconisations |
| Conformité des propositions *tableau de synthèse entre les attentes et les propositions | Dossier pour le jury du fleurissement *Mise en forme du dossier *Planning et hiérarchisation des projets |

Pour une somme de 6202,50 € HT.

Le conseil propose de demander au consortium de modifier la proposition concernant le centre bourg afin d'inclure en partie cette étude prospective, incluant un regard sur des jeux d'enfants devant l'OPAC et en limitant le budget global à 10 000 € HT.

6 – Commission scolaire

Une réunion du conseil d'école se tiendra le 28 juin.

Il est nécessaire de réunir la commission scolaire intercommunale avant, commission composée :

- 2 maires
- 2 délégués titulaires : Pascal Ginollin, Odile Chalamel
- 2 délégués suppléants : Céline Euvrard, Mathieu Sciascia

Avec comme ordre du jour :

- Rénovation d'une salle de classe
- Cantine
- Fournitures scolaires
- Coopérative scolaire

Il sera proposé à Aillon le Vieux les dates suivantes pour une réunion à 18h :

16 juin, 20 juin, 21 juin

7 – Commission piscine

La commission de recrutement pour la piscine est composée de :

Odile Chalamel (présidente), Pascal Ginollin, Marc Fleury, Pierre-Damien Galène

Cette commission doit convoquer les 6 candidats pour les 2 postes d'accueil le samedi 18 juin de 9h à 12h30.

8 – Recrutement vacataire saisonnier

Un poste d'agent d'entretien saisonnier a été ouvert du 15 juin au 15 octobre 2022 pour s'occuper des espaces verts et la mise en place des installations nécessaires aux fêtes organisées sur la commune.

Le Maire signale qu'une seule candidature a été déposée, une personne terminant un stage de formation sur les espaces verts dans le cadre d'une formation diplômante. Il propose de procéder au recrutement de cette personne pour cet emploi saisonnier.

9 – Commission urbanisme

La réunion de la commission Urbanisme composée de :

Serge Tichkiewitch, Odile Chalamel, Pierre-Damien Galène, Jérôme Ginollin

Se réunira le 15 juin à 18h en mairie pour traiter de nombreux dossiers de régularisation.

10 – Problème tyrolienne

Le lun. 30 mai 2022, la Direction de la SEM DES BAUGES signalait au Maire et au Vice-Président Alpin du SMSB :

Chaque année nous effectuons un contrôle technique des tyroliennes ainsi qu'un contrôle phytosanitaire des arbres vivants sur lesquels sont fixés les ateliers (tyrolienne + PSG). A la suite de problèmes soupçonnés (vrillage sur un poteau) sur la tour N°1 de la TGV (celle du haut), nous avons engagé en 2019 une procédure afin de mettre en évidence un défaut de conception ou construction avec pour objectif un remplacement de la tour en 2024. Les conclusions des expertises confirmaient la nécessité de renforcer la tour avec une jambe de force afin de contraindre le vrillage, ce qui a été fait. Depuis nous avons inscrit le développement d'un « pôle glisse » au PPI pour développer une activité en remplacement de la suppression de la partie haute des tyroliennes, et ainsi éviter le renouvellement de la tour (coût estimé 80 k€), ce qui permettra également le développement du VTT car pas d'accès aux tyroliennes via le TS, avec objectif de réalisation dès l'été 2023.

Par acquis de conscience, nous avons demandé à l'expert phyto d'effectuer une analyse plus fine des 2 tours TGV, avec un pénétromètre résistographe. Nous avons ce jour confirmation orale de l'état alarmant des bois des 2 tours, la plus dégradée étant celle du bas puisqu'il ne resterait que 6cm de paroi résiduelle de bois sain (épaisseur de bois qui permet la stabilité de l'arbre) sur les 26cm !

| Parcours | n° | essence | diamètre | hauteur | Jeu | Descriptif | pathologie | élagage | calage | plateforme | autre | réserve |
|-----------------|----|---------|----------|---------|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|---------|--------|------------|-------|---------|
| Tour du bas | S | | | | poteau S | ancrage tyro | 21% de bois résiduel intègre | | | | | oui |
| Tour du bas | N | | | | poteau N | ancrage tyro | 50% de bois résiduel intègre | | | | | oui |
| Tour du bas | S | | | | poteau S | plateforme d'arrivée | 75% de bois résiduel intègre | | | | | |
| Tour du bas | N | | | | poteau N | plateforme d'arrivée et de départ | 64% de bois résiduel intègre | | | | | |
| Parcours du bas | 1 | | | | cordes suspendues multicolores | poteau parcours | 64% de bois résiduel intègre | | | | | |
| Parcours du bas | 2 | | | | liane | poteau parcours | 64% de bois résiduel intègre | | | | | |
| Parcours du bas | 3 | | | | Mur escalade | poteau N plateforme d'arrivée | 64% de bois résiduel intègre | | | | | |
| Parcours du bas | 4 | | | | Tire-fesse | poteau parcours | 29% de bois résiduel intègre | | | | | oui |
| Tour du haut | S | | | | poteau S | ancrage tyro et échelle | 50% de bois résiduel intègre | | | | | OUI |
| Tour du haut | N | | | | poteau N | ancrage tyro et échelle | 50% de bois résiduel intègre | | | | | oui |
| Tour du haut | S | | | | poteau S | plateforme d'arrivée et de départ | 78% de bois résiduel intègre | | | | | |
| Tour du haut | N | | | | poteau N | plateforme d'arrivée et de départ | 71% de bois résiduel intègre | | | | | |

Le constat est sans appel avec certains bois dont il ne reste que 21% de sain. Aussi, nous ne pourrons pas exploiter ces tours (dont l'arrêt de celle du haut était prévu l'année prochaine). Proposition :

- Arrêt complet de la partie haute de la tyrolienne, dite intégrale. Cela représentait l'année dernière 1324 clients sur l'ensemble de l'été (juin à septembre), soit 36% de la consommation de la tyrolienne (le reste étant la partie forêt et kid). A noter que la fréquentation de l'intégrale baissait depuis plusieurs années.
- Maintien de la tyrolienne forêt mais sans garantir l'arrivée finale sur la TGV. Nous étudions une autre solution de sorte à finir en beauté malgré tout, type « saut dans le vide ». Néanmoins, nous lançons dès aujourd'hui une mise en demeure auprès du constructeur afin qu'il mette une solution palliative pour « sauver » la tour du bas et ainsi l'exploiter dans des conditions de sécurité acceptables, mais cela n'est pas garanti au regard des délais. L'objectif est donc de sauver cette TGV pour garder l'effet « whaou »
- Ouverture du télésiège aux VTT à partir de juillet afin de proposer une nouvelle activité.

J'avertis le SMSB de la situation, et lance une procédure officielle auprès du constructeur car les bois sont garantis 10 ans, et avons 75% de pourrissement au bout de 8 ans....

Suite à cette information, le Conseil Municipal craint une fois de plus le démantèlement d'activités sur la station Aillon 1000 et le manque d'anticipation pour découvrir les problèmes. Il demande à la SEM de tout mettre en œuvre pour retrouver un fonctionnement normal des TGV.

11 – Trait d'Union

Le prochain Trait d'Union devrait sortir pour le 15 juillet .

Un sommaire provisoire est proposé :

Édito

Mot du maire

Dossier

Piscine

Vie Municipale

Budget

Réunion publique : Aménagement centre station

Etat civil

Vie pratique

Les fêtes de l'été : bénévoles !

Environnement

Composteurs

Actualités

Adressage

Association JALMALV Savoie : Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie

Jumelage Sauzon

Programme Rando Bivouac

Chapelle de la Corrierie

SNU

Fleurissement

Pumptrack

12 – Elagage

Nous avons régulièrement des demandes pour l'élagage d'arbres par des particuliers. Le Maire propose de reprendre l'arrêté précédent pour le réactualiser.

13 – WiFi4EU

Une installation de Wifi public se termine dans le cadre de l'opération européenne WiFi4EU dont la commune a pu bénéficier. Ce wifi couvrira actuellement les bâtiments de la Mairie et du centre d'accueil, la place de la Mairie et le front de neige. La solution actuelle est basée sur des bornes 4G, en attendant la version finale basée sur la fibre. L'accès gratuit sera possible par un portail d'accès aux personnes s'inscrivant sur le système européen.

14 – Bornes de recharge pour véhicules électriques

Des bornes de recharge pour véhicules électriques seront disponibles lors de la réalisation de la halle solaire sur la place de la fruitière, halle devant être réalisée avant septembre 2023.

Prochain conseil le 12 juillet 2022,
La séance est levée à 22h35.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH